

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-208 AMENAGEMENT

Projets de renouvellement urbain de Bellevue-Bords de Penfeld et de Recouvrance – Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine des projets de renouvellement urbain (OPCU).

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projets de renouvellement urbain de Bellevue-Bords de Penfeld et de Recouvrance – Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine des projets de renouvellement urbain (OPCU).

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de renouveler le cadre de la politique de la ville. Cette loi permet, dans le cadre du contrat de ville, de concevoir un projet territorial intégré à l'échelle des agglomérations, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi.

Cette loi a instauré le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU). Ce programme est un des leviers pour engager l'aménagement et la requalification, sur la période 2014-2024, de certains des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Pour la métropole brestoise, les secteurs d'intervention relevant du NPNRU sont ceux de Bellevue et de Recouvrance. Ainsi, en décembre 2014, Bellevue a été retenu comme projet d'intérêt national, et en avril 2015, Quéliverzan-Pontaniou-Recouvrance, sur proposition du Préfet de la région Bretagne, a été retenu comme projet d'intérêt régional.

Par délibération n° C 2015-10-173 en date du 13 octobre 2015, le Conseil de la métropole a approuvé le protocole de préfiguration, signé le 15 décembre 2016. La mise en œuvre du programme d'études de ce protocole a permis pour les deux quartiers de préciser les orientations stratégiques, de définir les projets urbains opérationnels et les moyens d'ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

Le projet NPNRU multisites de Bellevue et Recouvrance qui en résulte s'appuie sur les concertations menées depuis 2017 avec les habitants et les acteurs de chacun des deux quartiers.

Ce projet global, et sa déclinaison par quartier, a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2019, ce qui permet d'engager, dès à présent, les projets déjà opérationnels, et de finaliser la convention ANRU qui est le cadre contractuel et pluriannuel de mise en œuvre et de financement des projets.

Dans cette perspective de mise en œuvre concomitante d'opérations portées par différents maîtres d'ouvrages, parmi lesquels Brest métropole, la Ville de Brest et Brest Métropole Habitat, l'enjeu de

maîtrise de la coordination des chantiers, des calendriers opérationnels croisés et des budgets est crucial dans des quartiers habités. Il s'agit également, par une coordination efficace entre les différentes parties prenantes autour d'un échéancier global, de prévenir les impacts des chantiers sur la vie quotidienne en étant en mesure de dispenser une information continue et claire auprès des habitants.

Une mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine (OPCU), portée par Brest métropole en sa qualité de porteur général du projet NPNRU Bellevue Bords de Penfeld et Recouvrance – Rive Droite, permettra de répondre à ces exigences.

2. Objectifs de la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine des projets de renouvellement urbain (OPCU).

- Apporter une assistance au porteur général des projets de renouvellement urbain pour l'élaboration et l'actualisation du calendrier général des opérations pendant toute la durée de la convention ANRU, tous maîtres d'ouvrages confondus.
- Coordonner les calendriers opérationnels spécifiques à chacun des différents maîtres d'ouvrages pour permettre des enchaînements de chantiers cohérents et prévenir toutes difficultés en sites habités, tant pour des opérations d'aménagement des espaces extérieurs (publics ou privés) que pour des opérations portant sur les bâtiments (démolitions, réhabilitations, construction d'immeubles de logements ou d'équipements publics).
- Etre l'interlocuteur des différents maîtres d'ouvrage et de leurs référents techniques pour l'assistance à la résolution des difficultés de coordination techniques ou opérationnelles, tant dans la conduite des opérations figurant dans la convention ANRU que dans la prise en compte d'opérations connexes dans le périmètre opérationnel (TCSP, aménagements ou chantiers tiers, etc.).

3. Montant prévisionnel de la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine des projets de renouvellement urbain (OPCU):

Le montant prévisionnel de la mission sous la maîtrise d'ouvrage de la Brest métropole s'établit à 400 000 € HT soit 480 000 € TTC.

Cette mission sera à engager dès que possible et au plus tard au 1^{er} semestre 2020.

4. Subvention sollicitée auprès de la Banque des territoires

Afin de mener à bien cette mission, une subvention de 50 % du montant TTC de la mission, et de 300 000 € maximum, pourra être sollicitée auprès de la Banque des territoires.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 240 000 €, cette subvention pouvant être portée à un montant de 300 000 €, auprès de la Banque des territoires pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine (OPCU) du projet NPNRU de Bellevue – Bords de Penfeld et Recouvrance – Rive droite.
- d'approuver le projet de convention, ci-annexé,
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET